



REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE BEZIERS

---

**PROCES-VERBAL**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2017**

---

L'an deux mille dix sept et le dix sept octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert MENARD, Maire.

Présents : M. MENARD, Maire. Melle SCHMITT, M. D'ABBADIE, Mme PISSARRO, M. BRESSON, Mme FREY, M. MOULIN, Mme DESCHAMPS, M. HERAIL, Mme DORIER, Mme FIRMIN, M. ZENON, Mme LAUGE, M. GARCIA, Adjoint(s).

Mme DE SAINT PIERRE, Madame BRUN, Mme BOYER, M. FABRE-LUCE, M. POLATO, M. BELLINI, M. MARTINEZ, M. PHAM, M. ABID, Mme CHABBERT, Mme DARTIGUELONGUE, Mme OUMALEK, Mme PELAEZ, Mme RUL, M. CHOUKRI-TOURI, Mme FUCHS, Mme DELBAERE, Mme VALAIZE, Mme VANDROY, M. PERNIOLA, Madame RAYSSEGUIE, Mme BOISJOT, M. RESPLANDY, M. COUQUET, Mme ROQUE, M. DU PLAA, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : M. ANGELI, M. ARDA, Madame ANDRIEU, Mme DAUGAS, M. BOZKURT, M. PAREDES, Mme JULLIAN, Mme ARNAUD-ROSSIGNOL

Absent(s) excusé(s) : M. FOURNIER

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Océane DELBAERE

**APPEL et ADOPTION du COMPTE-RENDU de la Séance Publique du 26 septembre 2017**

Le Conseil adopte à l'unanimité

**COMMUNICATION de MONSIEUR le MAIRE :**

- Minute de silence en hommage à Laura et Mauranne , victimes de l'islamisme.
- Informations sur les PACS : article 48 de la loi de modernisation de la justice du 21ème siècle modifiant les dispositions relatives aux PACS prévues aux articles 515-1 et suivants du code civil.

**COMPTE-RENDU des DECISIONS du MAIRE :** le Conseil prend acte

## **ORDRE DU JOUR**

### **ADMINISTRATION GENERALE**

0 - Compte rendu des décisions du Maire - Application de l'article L2122/23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Compte rendu des décisions du Maire

Le Conseil prend acte

1 - Mise en réforme des machines d'imprimerie

Cession à titre gratuit des machines d'imprimerie hors usage à l'ancien fournisseur.

Il s'engage à démonter sur place et à évacuer l'ensemble des matériels dans le respect des règles environnementalement à ses frais.

Le Conseil adopte à l'unanimité

2 - Démission d'un membre du Conseil Municipal - Remplacement au sein de différents organismes

Remplacement de M. ABOUD au sein de la commission de réforme des matériels et de la commission des affaires sociales

Le Conseil adopte à l'unanimité

3 - Délégation de Service Public pour le stationnement payant sur voirie et en ouvrages du centre ville de Béziers - Approbation du choix du délégataire

Approbation du choix du délégataire

Votants : 48

Pour : 47

Contre : 0

Abstentions : 1

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

### **ADMINISTRATION BUDGETAIRE**

4 - Stationnement sur voirie en Centre Ville - Mise en œuvre de la réforme du stationnement payant sur voirie - Institution de la redevance de stationnement - Adoption des tarifs.

Mise en œuvre de la réforme du stationnement payant sur voirie

Votants : 48

Pour : 47

Contre : 0

Abstentions : 1

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

## 5 - Stationnement hors voirie en Centre Ville - Adoption des tarifs

### Adoption des tarifs

Votants : 48

Pour : 44

Contre : 1

Abstentions : 3

Le Conseil adopte à la majorité

## **AFFAIRES CULTURELLES**

6 - Appel d'offre de Viaterra pour la réalisation de fouilles préventives sur l'îlot Saint Jacques - Groupement conjoint d'opérateurs de fouilles d'archéologie préventive et convention, Ville de Béziers / INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives)

Projet de groupement et de convention entre le SAMB et l'INRAP pour le chantier de fouilles de l'îlot Saint Jacques.

Le Conseil adopte à l'unanimité

## 7 - Convention de partenariat avec l'Université Paul Valéry-Montpellier 3

Dans le cadre du montage du dossier de labellisation VAH, la ville et l'UPV souhaitent mettre en place une convention de partenariat selon les termes de laquelle

1) la chargée de mission VAH ira faire des interventions à l'UPV aux étudiants du master 2 professionnel "valorisation et médiation des patrimoines"

2) les étudiants de l'UPV viendront réaliser des travaux pratiques sur place à Béziers, sur un thème patrimonial choisi en accord entre la chargée de mission et les enseignants du master, et rendront compte à la chargée de mission de leurs recherches et de leurs propositions

Le Conseil adopte à l'unanimité

## **AFFAIRES SOCIALES**

8 - Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) et la Ville de Béziers relative à l'utilisation de la Médiathèque

Renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville et la MAM : permettre aux enfants de découvrir la lecture, les contes, les livres

Le Conseil adopte à l'unanimité

## 9 - Convention de partenariat entre la ville de Béziers et l'Association « Main dans la Main »

Le service des Maisons de quartier met à disposition de l'association « Main dans la Main » des salles dans les quatre maisons de quartier.

Cette association propose différentes activités, permettant de travailler le lien enfant-parents à travers divers supports : multi-activités, jeux, outils informatiques et autres supports.

Des actions de prévention sur les risques liés aux multimédias sont également proposés.

Le Conseil adopte à l'unanimité

10 - Convention de partenariat entre la ville de Béziers et l'Association "Parents Enfants du Bonheur"

La maison de quartier Georges Brassens met à disposition de l'association « Parents Enfants du Bonheur » des locaux.

Cette association a été créée en 2005 par les mères de famille du quartier Iranget / Grangette. Son objet est d'associer les parents aux loisirs de leurs enfants et de renforcer les liens parents-enfants, parents-parents, de favoriser la mixité culturelle, générationnelle et sociale.

Ces objectifs rejoignent ceux des maisons de quartiers, et plus particulièrement ceux de leur secteur « familles ».

Le Conseil adopte à l'unanimité

11 - Convention de partenariat entre la Ville de Béziers et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale - Projet "Plateforme Multisports"

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale a été associée, dès 2015, à la rédaction du contrat de ville de Béziers, et notamment dans la commission de prévention de rue par le sport. Le travail réalisé a défini un plan d'action largement tourné vers la mise en œuvre d'une coordination de l'offre sportive multisports, pour les jeunes non captifs. L'outil privilégié est une plateforme multisports, coordonnée par la ville, en s'appuyant sur différents partenaires et des associations sportives.

Le Conseil adopte à l'unanimité

## **AFFAIRES SPORTIVES**

12 - Subventions pour les manifestations sportives pour le deuxième semestre 2017

Twirling 500 €, Catch 1 000 €, Pêcheurs Orb 100 €, Aviron 600 €, Tennis 800 €, Boules Lyonnaises 600€, BMC 1 000 €, Golf 800 €.

Le Conseil adopte à l'unanimité

13 - Convention Ville de Béziers et association Smart and Furious pour la participation d'un équipage composé de Mesdames Marie Claire FLOCARD et Maylis de LORGERIL à l'édition 2018 du 4 L Trophy

Subvention municipale de 3 000 €

Le Conseil adopte à l'unanimité

14 - Classes Patrimoine Rugby - Convention entre la Ville de Béziers, les circonscriptions de l'Education Nationale de Béziers et l'A S B H

Organisation des classes Patrimoine Rugby pour l'année scolaire 2017/2018. La convention vise à préciser les engagements de chacun des partenaires.

Le Conseil adopte à l'unanimité

*Arrivée de Monsieur FOURNIER Didier. Le nombre de votants passe à 49.*

15 - Convention Ville de Béziers et Club des Béziers Angels pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 45 000 €.

Versement d'une subvention de 45 000 € sous réserve que la région Occitanie, le Département de l'Hérault et l'Agglomération Béziers Méditerranée versent une subvention du même montant.

Votants : 49  
Pour : 48  
Contre : 0  
Abstentions : 1

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

### **AMENAGEMENT URBAIN**

16 - ZAC DES GRANDES VIGNES - Agrément à la cession des parcelles DI 141p et DI 143p  
Département de l'Hérault - Élargissement Rocade Nord

Cette délibération permet d'agréer la cession par VIATERRA des parcelles DI 141p et DI 143p d'une superficie de 4 256 m<sup>2</sup> au DEPARTEMENT DE L'HERAULT moyennant un prix de 56 995,00 € TTC, en vue de la réalisation de la mise à 2x2 voies de la rocade Nord de Béziers.

Le Conseil adopte à l'unanimité

### **COMMERCE, ARTISANAT ET TOURISME**

17 - Ouvertures dominicales des commerces de détail - Année 2018 - Proposition de dates

Conformément à la loi MACRON, les ouvertures dominicales des commerces de détail peuvent être portées jusqu'à 12 annuellement.

Il est donc proposé la possibilité d'ouverture sur 12 dimanches de l'année 2018

Votants : 49  
Pour : 48  
Contre : 0  
Abstentions : 1

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

*Le dossier 18 est retiré de l'Ordre du Jour.*

### **INTERCOMMUNALITE**

19 - Acquisition de Véhicules électriques - Convention entre la Ville de Béziers et la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

Cette délibération permet d'approuver la convention pour la rétrocession de véhicules propres, légers et utilitaires entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et la Ville de Béziers.

Le Conseil adopte à l'unanimité

### **PERSONNEL**

20 - Rapport sur l'égalité femmes-hommes

Egalité femmes hommes

Le Conseil prend acte

21 - Poste de Directeur Général des Services (DGS)  
Création du poste de Directeur Général des Services

*Madame Séverine CHOPIN quitte la salle car concernée professionnellement.*

Le Conseil adopte à l'unanimité

## **SANTE PUBLIQUE**

22 - Convention entre la commune de Béziers et l'Association Sports Passions

Dans le cadre du programme Vivons en Forme à Béziers (VIF) des actions sont organisées par le Service de Santé Publique de la ville de Béziers et ses partenaires, afin de prévenir l'obésité des enfants.

En 2017, la Ville a obtenu un financement de l'Agence Régionale de Santé Occitanie pour la mise en place d'actions, dont des ateliers collectifs d'activité physique adaptée à destination des enfants en surpoids ou obèses et de leurs familles, qui nécessitent l'intervention de professionnels spécialisés.

L'association Sports Passions partenaire de la Ville, et justifiant dans son personnel, la présence d'enseignants APA est par conséquent en capacité de mettre en œuvre ces actions de prise en charge sur le territoire communal. En contrepartie de ses interventions, la Ville de Béziers attribuera une subvention exceptionnelle de 6 000 euros correspondant à la part du financement de l'ARS, affectée à la mise en place d'ateliers collectifs d'activité physique adaptée.

Le Conseil adopte à l'unanimité

## **ADMINISTRATION GENERALE**

23 - Motion pour réintégrer Béziers dans le dispositif des emplois aidés (CAE)

Votants : 49

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 3

Ne prend pas part au vote : 6

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

La séance est levée à 19h35

Le compte-rendu de la séance sera consultable au Secrétariat du Conseil Municipal.

Vu le Maire, le mercredi 18 octobre 2017